

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.  
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Médecine et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Thérapie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

réclamation	: contact@mupras.com
prise en charge	: pec@mupras.com
adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1009 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : BENTAA Abdellah

Date de naissance : 15 JAN 1970

Adresse : 239 8<sup>e</sup> ét 7<sup>e</sup> fl monsieur Resende Alayat

Tél. : 067077001 Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Daffee CNOS 64 88 0163

Date de consultation : ..... Age : .....

Nom et prénom du malade : Comple heurtaias ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : ..... 01/01/2011

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ..... 01/01/2011

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 04/12/2011

Signature de l'adhérent(e) : ALLAL BEN ABDELLAH


**CAISSE NATIONALE DES ORGANISMES  
DE PRÉVOYANCE SOCIALE**

Gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire

Recherche

PRODUCTEURS DE SOINS

ASSURÉS

EMPLOYEURS

CNOPS

Accueil &gt; Application &gt; assure app

**(/portailapps/www/index.php/assures/auth)** Accès à mon dossier

Remboursements Prises en charge Immatriculation Menu ▾

**En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)**

Information	ENREGISTRE 1	PAYE	ACCORDE 1					
<b>Uniquement les dossiers payés des derniers 6 mois sont affichés.</b>								
Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Paiement	Mode Paiement	Bénéficiaire	Frais engagés	AMO	Mutuelle	Total
- 1	-	29/12/2020	Virement	-	349,20	120,00	5,00	125,00
64880163	07/12/2020 X	Payé en : 22 jours		BENJELLOUN TOUIMI LEILA	349,20	120,00	5,00	125,00
- 1	-	25/12/2020	Virement	-	2 250,00	600,00	75,00	675,00
64163793	22/10/2020 X	Payé en : 64 jours		BENJELLOUN TOUIMI LEILA	2 250,00	600,00	75,00	675,00
- 1	-	20/11/2020	Virement	-	425,90	120,00	5,00	125,00
64163753	22/10/2020	Payé en : 20 jours		BENJELLOUN TOUIMI LEILA	425,90	120,00	5,00	125,00
- 1	-	31/08/2020	Virement	-	530,30	120,00	5,00	125,00
62548742	21/07/2020	Payé en : 41 jours		BENJELLOUN TOUIMI LEILA	530,30	120,00	5,00	125,00

Application Mobile : SMART CNOPS - Assuré : [Télécharger](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr) (<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.cnops.app&hl=fr>) ★★★★★



### Description des actes effectués

وصف العمليات المجرأة

CIM-10

جرد الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية الممونة

## Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

تاريخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوتر Prix facturé	توقيع وطابع الصيدلي أو مومن التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien Fournisseurs des dispositifs médicaux
13/11/2020	99 iqd	<b>PHARMACIE NOUR</b> <b>KABBAJ Sonia</b> El Mansour 108 Argent al Bd. Sidi Abdellah Casablanca Tél : 05 22 36 89 11
	INP : [REDACTED]	
	INP : [REDACTED]	
	INP : [REDACTED]	

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Bio

۲۶۵

Actes Param

**تاريخ العمليات**  
**Date des actes**

LOT:205850 EXP:05/23  
PPV:13DH20



LOT:205850 EXP:05/23  
PPV:13DH20



**ALGANTIL®**

PPV 72DH80 EXP 12/2022  
Int 99013 1



JNP · 1 1 1 1 1 1 1

\_\_\_\_\_

JNP · 1 1 1 1 1 1 1

**Dr. Mekki SKIREDJ**

**RHUMATOLOGUE**

Maladies des Os, des Articulations  
de la Colonne Vertébrale  
et Rhumatisme Inflammatoires  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier

Osteopathie  
Echographie Musculo Squelettique



**الدكتور المكي سكيرج**

اختصاصي في أمراض الروماتيزم  
العظام - المفاصل - العمود الفقري  
خريج كلية الطب بونبولوي  
التطبيب اليدوي  
فحص المفاصل بالصدى

Casablanca, le 13/11/10

Blige l'heure Tousm Tala

~~PHARMACIE NOUR~~  
~~KABBAT Sidi~~  
~~10B Angle Bd. Sidi Abdellah et Bd. Mansour~~  
~~et Bd. Sidi Abdellah - Casablanca~~  
~~Tel : 05 22 99 34 15~~

**S.V**

13,20 x 2  
A lgik cp

2 cp + 1 cp fois 2  
si okurles

2 - A legantel gel

1 massoole x 2

99,20

~~DR. MEKKI SKIREDJ~~  
~~RHUMATOLOGUE~~  
~~RESID. BEN OMAR PORTE B, 5~~  
~~RUE IBROU NAFISS - MAARIF~~  
~~TEL. 022 99 34 14 / 15 - CASA~~

إقامة بن عمر - الباب 5 - زانقة ابن النفيس - الطابق الثالث - المعاريف - البيضاء 14  
Tél. : 05 22 99 34 15 Résidence Ben Omar - Porte B - 5 Rue Ibnou Nafiss - 3ème Etage - Maârif - Casa

Royaume du Maroc



MM LEILA BENJELLOUN TOUTI  
235 RES EL ANFAL IMM 12B  
APPT 9 BD YAHIA EL MANSI  
CASABLANCA  
20000 CASABLANCA CENTRE DE TRA

000064880163

Accusé de Réception

N° Reception : 64880163  
(N° à rappeler pour toute correspondance ultérieure)

Nom et Prénom Assuré : BENJELLOUN LOUFI LEILA  
Immatriculation : 93663272 / 090181875  
Nom et Prénom Bénéficiaire : BENJELLOUN LOUFI LEILA  
Rang Bénéficiaire : 01

Type dossier : FEUILLE DE SITRS  
Date et heure : 7/12/2020 11:33  
Lieu de réception : CASA 90158  
Valeur du dossier : 349,20  
Nombre de pièces : 3  
Code Agent : 9MGE398

Code Etablissement :  
Etablissement :